

**Recours introduit le 24 juillet 2000 par Bernard Felix
contre Commission des Communautés européennes****(Affaire T-193/00)**

(2000/C 273/27)

(Langue de procédure: le français)

Le Tribunal de première instance des Communautés européennes a été saisi le 24 juillet 2000 d'un recours introduit contre la Commission des Communautés européennes par Bernard

Felix, domicilié à Arlon (Belgique), représenté par Me Jean-Noël Louis et Véronique Peere, avocats à Bruxelles.

Le requérant conclut à ce qu'il plaise au Tribunal:

- annuler la décision du jury du concours COM/A/12/98 de lui attribuer pour son épreuve orale une cote inférieure au minimum requis et de ne pas l'inscrire sur la liste de réserve,
- condamner la partie défenderesse aux dépens.

Moyens et principaux arguments

Les moyens et arguments sont similaires à ceux invoqués dans le cadre de l'affaire T-192/00.